

L'assuré :

Société coopérative d'assurance contre la grêle - Succursale France - 8D rue Jeanne Barret - CS16610 - 21066 Dijon CEDEX Régie par le Code des Assurances et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - R.C.S Dijon 433 799 343 Tél : 03 80 60 07 70 - Fax : 03 80 60 07 77

DECLARATION DES QUANTITES RECOLTEES

Intermédiaire d'assurance :

Année culturale :

Adresse :				Numéro de contrat :			
				Numéro(s) d	e sinistre :		
L'assuré déclare : Ne pas ê	tre gérant, co-gérant c	ou associé d'une a	utre entité juridique	e agricole que	celle qui souscrit au co	ontrat référencé ci-dessus	
Etre géra	ınt, co-gérant ou asso	cié des autres enti	tés juridiques agric	coles ci-dessou	s:		
Entité jur	Numéro SIRET :						
Entité jur	Numéro SIRET :						
Entité jur	Numéro SIRET :						
Nature de récolte	Unité		TOTAL production récoltée	DONT ventes réalisées	DONT stockage et auto-consommation	Justificatifs disponibles	
Tonnes de grai							
	- " -	ctolitres tre:					
	☐ Tonnes de grain ☐ Hectolitres						
		tre :					
	- " -	tre :					
	Tonnes de grain He	ctolitres tre :					
	12 12	ctolitres					
		tre :					
		ctolitres tre :					
	Tonnes de grain He						
tables, tous justificatifs pe de traçabilité de la cultur lontairement une fausse d	rmettant de vérifier e sinistrée nécessa léclaration sur les	l'historique des ires à la missio quantités récol	rendements déc n de l'expert. L' tées et sur la c	larés et d'app assuré est d date, la natur	orécier le bien-fondé échu de tout droit e, les causes, les (ments techniques et comp- du préjudice, toutes pièces à indemnisation s'il fait vo- circonstances ou les consé- inexacts comme justificatifs.	
Les trois signature	s ci-dessous sont	requises pour	pouvoir verser	la présente d	déclaration au dos	sier d'indemnisation.	
J'atteste sur l'honneur que les renseignements fournis sur ce document sont conformes à la réalité et que je tiens à la disposition de Suisse Grêle tous les justificatifs de livraison, de vente ou de stockage. Je suis conscient(e) qu'une fausse déclaration m'expose à des poursuites et que la présente déclaration pourra être utilisée en justice. Fait à : Au vu des élém des travaux de les valeurs ind représentent la par culture por Nous déclaror sont réguliers d'éléments re et la sincérit Nous tenons la descritpion contrôles et			RPERT COMPTABLE vu des éléments fournis par l'assuré et à l'issue travaux de vérification, nous attestons que valeurs indiquées sur la présente déclaration résentent la totalité des quantités récoltées culture pour l'année culturale considérée. Is déclarons sur l'honneur que les comptes it réguliers et que nous n'avons pas relevé éments remettant en cause la régularité la sincérité de la présente déclaration. Is tenons à la disposition de Suisse Grêle descritpion des travaux, l'information des trôles et nous indiquons ne pas avoir staté d'anomalies.		L'EXPERT MANDATE PAR SUISSE GRELE Suite aux opérations d'expertise, nous attestons que les quantités portées sur la présente déclaration sont conformes à la réalité obervée sur les parcelles des cultures sinistrées. Fait à :		
						le : Nom, prénom, signature :	
					ir		
le:		Date de la clôture de l'exercice comptable :		Trom, pronom, ang	, com, process, angles and a		
				_			
Nom, prénom et signature précédée de la mention : «Lu et approuvé, sincère et véritable»		Fait à :	Fait à :				
		le:			_		
		Nom, prénom, o	cachet et signature	:			